

# **LES RELATIONS TRANSATLANTIQUES : DE LA RELATION PRIVILÉGIÉE AU DIALOGUE À RECONSTRUIRE UNE VUE D'ENSEMBLE**

*par Michèle Rioux*

Le Canada et l'UE partagent des valeurs communes, et de nombreux accords, ententes et déclarations conjointes dans des domaines spécifiques établissent et encadrent les relations entre le Canada et l'UE (Annexe 1). On retrouve les bases de cette relation transatlantique dans trois documents : l'Accord-cadre de la coopération commerciale et économique (1976) ; la Déclaration transatlantique sur les relations entre le Canada et l'UE (1990) ; la Déclaration commune et le Plan d'action (1996). L'année 2001 marquait le 25<sup>ième</sup> anniversaire de l'Accord-cadre et le 5<sup>ième</sup> anniversaire de la déclaration de 1996.

Malgré les efforts pour maintenir et renouveler la coopération et les relations transatlantiques, le manque d'intérêt pour développer les liens transatlantiques de part et d'autre de l'Atlantique est de plus en plus marqué. On peut se demander pourquoi les relations transatlantiques se sont affaiblies aussi rapidement, au point de devenir marginales, tant pour le Canada et le Québec que pour l'Europe.

## ***Historique et contexte***

Le Canada et le Québec ont pendant fort longtemps entretenu une relation privilégiée avec l'Europe, cette relation servant notamment de contrepoids à l'influence grandissante des États-Unis. Les liens étroits établis avec les États-Unis pendant la Guerre, puis la réorientation des échanges commerciaux et la présence grandissante des investissements américains après la Guerre ont fait en sorte que ces liens se sont distendus rapidement. La relation transatlantique particulière que les États-Unis ont noué avec l'Europe, que ce fût dans le cadre du Plan Marshall, de l'OTAN ou de l'OECE, n'a guère profité au Canada ni au Québec. La construction européenne et le contexte de la guerre froide n'ont guère facilité les choses ; les tentatives canadiennes pour renouer les liens avec l'Europe et desserrer l'étreinte américaine, d'abord sous Diefenbaker, puis sous Trudeau avec la « troisième option », n'ont guère apporté de résultats tangibles.

Si le libre-échange avec les États-Unis a permis par la suite au Canada et au Québec de trouver une réponse à la crise de croissance au tournant des années 1980, celui-ci a eu pour effets pervers de laisser le pays sans contrepoids face à l'influence américaine et de marginaliser davantage encore les relations avec l'Europe. Le Canada s'est trouvé pris au piège de sa stratégie américaine, particulièrement à partir du moment où les États-Unis ont fait de l'arrimage des blocs économiques, puis la création de coalitions, l'une des pièces maîtresses de leur sécurité sur le plan commercial comme sur le plan plus traditionnel.

Le projet de dialogue transatlantique, qui a succédé au projet avorté de libre-échange transatlantique porté par les États-Unis, a recréé un intérêt pour l'Europe au Canada et au Québec, mais cet intérêt a été temporaire, motivé par la nécessité de ne pas laisser le champ libre aux seuls États-Unis, et s'est heurté à la méfiance des Européens, tant vis-à-vis des États-Unis que du Canada et du Québec. Si les États-Unis demeurent par nécessité pour les Européens un partenaire avec lesquels ils doivent compter, le Canada et le Québec sont sortis de leur champ de priorités, l'UE montrant actuellement plus d'intérêt pour le Mexique, le Brésil et le MERCOSUR que pour le Canada et le Québec. À ceci s'ajoute le fait que les gens d'affaires canadiens et québécois concentrent principalement leurs activités vers leur marché immédiat, les États-Unis, géographiquement et institutionnellement plus proche et plus transparent que le marché européen. La perspective d'une zone de libre-échange des Amériques est un autre facteur qui contribue au désintérêt croissant des gens d'affaires envers l'Europe, et ce, même si le marché européen offre un grand potentiel pour les entreprises canadiennes et québécoises.

Sur le plan de la défense et de la sécurité, les enjeux sont aussi complexes. La coopération Canada - UE en matière de politique étrangère se concentre sur la sécurité humaine (*de-mining*, armes légères) et le sommet de décembre 1999 a débouché sur une déclaration conjointe et la mise sur pied d'un groupe de travail sur la question. Le dialogue s'amorce sur la question de la prévention des conflits sur la scène internationale. Globalement, la relation Canada - UE est tributaire de l'évolution des relations Canada - États-Unis et UE - États-Unis et si aucun effort véritable, sur le fond, n'est fait pour définir des orientations et des valeurs communes en matière de défense et de sécurité, il est probable que le Canada risque d'être marginalisé au niveau international ou d'être intégré dans une stratégie sécuritaire continentale dont l'arrimage avec l'Europe est incertain.

Dans un contexte d'émergence d'une défense intégrée sur le continent américain, l'alliance pourrait trouver une nouvelle pertinence, celle d'empêcher que ne se développent deux systèmes continentaux qui ne pourraient effectivement être efficaces pour appréhender les nouveaux enjeux sécuritaires. Il existe là également un certain danger de voir se creuser un fossé transatlantique.

Le sommet de Prague sera une occasion d'aborder l'OTAN dans un nouveau contexte sécuritaire. Les enjeux sécuritaires post 11 septembre 2001 ont mis sous tension l'OTAN dont le rôle est en cours de réévaluation en raison de l'élargissement à de nouveaux membres, de l'ambition de l'UE d'avoir sa propre politique de défense et de sécurité, et du développement des relations OTAN-Russie. Il serait intéressant, et il semble que certaines initiatives permettent de le envisager, de voir le Canada et l'UE devraient travailler ensemble pour garantir le maintien d'une conception de sécurité collective qui ne se résume pas à l'intervention des États-Unis et définir l'approche de l'OTAN dans le cadre d'un dilemme de sécurité de plus en plus global.

A l'égard de l'industrie liée à la défense, et malgré plusieurs facteurs qui tendent à conforter l'idée d'un écart grandissant entre le Canada et l'Europe, il existe aussi des rapprochements possibles qui pourront être considérés lors de l'atelier. Il en est de même en ce qui concerne les autres dossiers (environnement, culture, immigration, droit pénal) qui, eux aussi, feront l'état des lieux tout en dégagant certaines pistes qui pourraient être exploitées de manière bénéfique par les deux partenaires.

## ***Conclusion***

Un fossé transatlantique semble exister et s'élargir, alors que le Canada est de plus en plus marginalisé, alors que l'UE, dans sa relations transatlantique, semble accorder plus d'importance aux États-Unis et à l'Amérique latine. L'intérêt actuel pour relancer le dialogue transatlantique est avant tout une réaction face à la vulnérabilité croissante du Canada face à son voisin du Sud découlant d'un rapprochement accéléré avec les États-Unis depuis la seconde moitié des années 80.

*Un fossé qui s'élargit ? De nombreux facteurs peuvent être évoqués...*

- **les préoccupations des Européens relativement à l'élargissement de l'UE et à la mise en place de l'Euro ;**
- **la difficulté d'établir des relations institutionnalisées avec une entité en évolution constante comme l'UE ;**
- **le rapprochement du Canada et des États-Unis, notamment sur le plan commercial, qui suggère que le Canada s'aligne, au cours du temps, sur la stratégie américaine ;**
- **l'impact de la relation États-Unis - UE sur la relation Canada - UE ; les changements de la politique européenne ;**
- **le Canada et l'UE ont aussi, l'un comme l'autre, comme partenaire principal, les États-Unis, ce qui a des effets structurants sur la relation ;**
- **les stéréotypes qui brouillent les perceptions des deux côtés de l'Atlantique ;**
- **le manque de cohérence et l'excès de pragmatisme et le réalisme politique de part et d'autre de l'Atlantique ;**
- **la multiplication des disputes commerciales sur l'axe transatlantique ;**
- **le recours accru au bilatéralisme, la multiplication des accords et les nouveaux enjeux sécuritaires.**

Il existe toutefois une volonté commune de redynamiser le dialogue et les deux parties ont intérêt à coopérer afin d'élargir leur marge de manœuvre par rapport aux États-Unis, qui ont de plus en plus recours à l'unilatéralisme et tendent à faire cavalier seul. Une prise de conscience des défis institutionnels de la coopération internationale découlant de la mondialisation et de nouveaux enjeux sécuritaires peut servir à intensifier et réorienter la coopération bilatérale mais aussi à développer des valeurs assurant un meilleur arrimage des deux continents et favorisant la coopération internationale.